



Wallonie

Commune de Houffalize

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

#### Permis d'urbanisme

Le demandeur est **LA TRUITE D'ARGENT** ayant son siège Cetturu, 1 à 6662 HOUFFALIZE.

Le terrain concerné est situé à 6662 HOUFFALIZE, Cetturu, 1 et cadastré Div. VI, Sect. A, n° 557 E et K.

Le projet consiste en la **construction de deux cabanes de loisir et d'un car-port** et présente les caractéristiques suivantes; Ecart aux prescriptions du Guide Communal d'Urbanisme- UU5.3 au point de vue de :

- Implantation non conforme car la zone aedificandi de 15m par rapport à la présence d'un cours d'eau n'est pas respectée ;
- Utilisation de plot de fondation en béton ton gris ;
- Construction du volume annexe distinct (car-port) dans l'emprise de construction et non en dehors ;
- Le rapport L/l supérieur à 2(cabane n°1) ;
- Utilisation de de l'inox pré-patine ton noir pour la réalisation des cheminées ;
- Utilisation du bois naturel foncé comme matériau de parement.
- Utilisation de panneau alu de ton brun clair comme matériau de parement ;
- Utilisation de la toiture plate ;

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h30 à 16h30 à l'adresse suivante : Administration Communale de Houffalize, rue de Schaerbeek n° 1 à 6660 HOUFFALIZE

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, téléphone : 061/28.00.58, dont le bureau se trouve à : rue de Schaerbeek n° 1 à 6660 HOUFFALIZE

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20.08.2021 au 03.09.2021 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale de Houffalize, rue de Schaerbeek n° 1 à 6660 HOUFFALIZE

Afficher le 13/07/2021